



Heritage pour mes enfants et petit fils

Par **vivace**, le **09/09/2009** à **22:25**

Bonjour

1° puis je léguer à mon petit fils une part de ma maison sachant que j'ai 3 enfants ?

2° est ce que l'un de mes enfants peut contester ?

3° si oui, que dois-je faire pour qu'il y ait entente après mon décès ?

Merci de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2009** à **10:17**

Bonjour,

De votre vivant vous pouvez faire ce que vous voulez de vos biens mais à votre décès, si cette libéralité est hors de proportion et si cette libéralité est très proche du décès, les héritiers directs, vos enfants, peuvent contester et faire réintégrer ce don dans l'héritage.

Conclusion, voyez un notaire.

Par **vivace**, le **10/09/2009** à **16:32**

Bonjour,

Je vous remercie de m'avoir répondu. Pour plus amples informations, je prendrai rdv avec mon notaire.

Recevez mes sincères salutations.